

Rassembler - Proposer - Agir

POUR
L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL
PUBLIC

SNUEP
F.S.U.

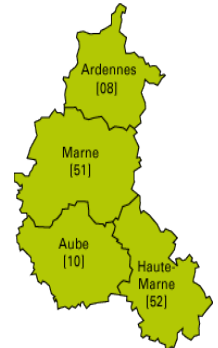
SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL



AVRIL - MAI 2016

Journal n°4 - 2015-16

ÉDITO du Secrétaire Académique



**Le SNUEP-FSU: un syndicat engagé, combatif et déterminé,
pour tous et toutes, LP, SEP, SEGPA et EREA**

Chers collègues,

Ce printemps voit émerger une mobilisation de la jeunesse inédite. A l'appel de leurs organisations, elle est massivement descendue dans la rue pour refuser les mesures d'un projet de loi qui précarise et flexibilise encore plus un marché du travail qui par ailleurs leur est de moins en moins accessible. Ces mobilisations s'articulent avec celle des salarié.e.s, des chômeurs, des retraités. Les fractures dans la société, alimentées par la désespérance sociale, font pendant à la tentation de repli sur soi d'une jeunesse qui très majoritairement se détourne des urnes lors des scrutins électoraux. Plus d'un demi-million de jeunes - près de la totalité d'une classe d'âge - est donc sans emploi.

Une situation d'autant plus préoccupante qu'une partie conséquente - plus d'un jeune de 15-24 ans sur six - n'est recensée ni par le système éducatif, ni par pôle emploi. Les inégalités et les discriminations s'aggravent, l'avenir est incertain en termes d'insertion sociale et professionnelle. Le gouvernement a présenté ce lundi 11 avril, après plus d'un mois de mobilisations, des premières annonces. Ces mesures (ARPE, amélioration de la rémunération des apprentis, revalorisation des bourses, extension de la CMU aux jeunes en rupture...) vont dans le bon sens mais elles devront se concrétiser.

Les conditions de réussite des parcours scolaires et étudiants, avec l'exigence de l'obtention d'une qualification pour tous, la relance de la démocratisation du système éducatif, le retour en formation des jeunes décrocheurs, l'aide à l'emploi... autant de sujet qui doivent aussi être mis sur la table. La FSU demande au gouvernement d'ouvrir des discussions avec les organisations représentatives des personnels en charge de ces missions.

Régis DEVALLE

Secrétaire Académique SNUEP-FSU REIMS

SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL
ACADEMIE DE REIMS

Régis DEVALLE - 18, rue de Vitry - 51250 SERMAIZE-LES-BAINS - 06 12 68 26 60
courriel : reims@snuep.com - site internet : www.reims.snuep.com

d'autres couleurs pour l'enseignement professionnel

BAC PRO VENTE/COMMERCE

ALERTE : VENTE/COMMERCE va subir la même réforme que GA

Malgré un avis négatif du CEREQ¹ et des organisations patronales, comme celles de la VPC² et des petits commerces, **le projet de réduire les Bacs Pro vente et commerce en un seul bac à options est en marche**. Les mêmes qui ont créé l'échec cuisant du bac pro GA récidivent !

Ils proposent de différencier les enseignements professionnels en terminale, la première serait commune aux deux options, ils décident purement et simplement de supprimer l'enseignement de la négociation et ils veulent que **les CCF** se passent, selon leur propre expression, « *au fil de l'eau* » - vocable bien connu des collègues de GA qui signifie en réalité : **évaluations permanentes**. Il s'agirait aussi d'évaluer les comportements professionnels et chaque groupe d'épreuves correspondrait à des blocs de compétences.

Le SNUEP-FSU dénonce l'introduction des blocs de compétences dans les diplômes de la voie professionnelle. Ces blocs de compétences, présents aussi dans la **loi El Khomri**, seront certifiés à la carte ce qui entérinerait le grand projet libéral de modularisation des diplômes : **élèves, stagiaires, apprenti-es pourraient ainsi entrer et sortir des LP à tout moment**.

Le SNUEP-FSU a d'ores et déjà alerté la DGESCO et demandé une audience de l'inspection générale pour dénoncer cette transformation.

Le SNUEP-FSU appelle tous les collègues à se mobiliser contre ce projet qui détériorera encore plus les conditions d'études des élèves, les conditions de travail des enseignant-es et qui servirait une fois encore de prétexte pour sacrifier des postes de PLP.

1) CEREQ : centre d'études et de recherches sur les qualifications

2) Vente par correspondance

RENDEZ-VOUS SALARIAL

FONCTION PUBLIQUE

Un travail mal reconnu, de nombreux agents en difficulté pour en vivre correctement, une situation néfaste à la Fonction publique en termes de reconnaissance sociale, d'image et d'attractivité, voici en quelques mots le résumé des conséquences de la politique de gel de la valeur du point d'indice depuis 2010. Pourtant, de l'avis général, l'engagement des agents publics est sans faille et reconnu. Il a été par exemple largement salué lors des attentats de 2015 ou encore dans rôle essentiel qu'ils ont joué en faveur des citoyens pour amortir les effets sociaux de la crise de 2008. C'est grâce à eux que les services publics jouent tout leur rôle dans notre pays.

Les agents de la Fonction publique ont perdu de 7 à 8 % de leur pouvoir d'achat depuis 2010. Ce qui conduit à une baisse du salaire net moyen en euros constants dans la Fonction publique de près de 1,5 % depuis 2011 (source INSEE).

Bientôt six années de gel de la valeur du point d'indice, après une décennie de faibles revalorisations, qui a conduit à une perte de pouvoir d'achat équivalente à près de deux mois de traitement indiciaire par an.

Et la réduction de la part du traitement indiciaire dans les rémunérations, aggravée par la politique de gel de la valeur du point, combinée aux mesures des réformes des retraites depuis 2003, dégrade fortement les montants de liquidation des pensions...

La FSU a défendu dans les négociations « PPCR » une approche combinant la revalorisation de la grille et celle de la valeur du point d'indice. Elle a obtenu dans ces négociations que ce rendez-vous salarial ait bien lieu au début de l'année de 2016. Elle a acté le protocole en restant déterminée à ce que ce rendez-vous salarial débouche sur une « revalorisation du point » puisque le texte de celui-ci prévoit que cette négociation « sera l'occasion d'examiner la revalorisation du point d'indice au vu des indicateurs économiques ».

Pour la FSU, la décision d'en finir avec le gel de la valeur du point d'indice est un signal positif pour les plus de 5 millions d'agents. Nous l'actons ainsi.

Il s'agit maintenant de discuter de l'augmentation de la valeur du point que vous proposez afin de réparer l'injustice salariale dont les agents publics sont victimes. Il faut que la revalorisation soit à la hauteur du préjudice subi depuis trop longtemps.

Vous l'aurez compris, pour la FSU, votre mesure de 1,2 %, si elle marque votre volonté de sortir de cette situation, ne peut être qu'un premier pas.

Elle n'est pas d'un niveau suffisant pour répondre aux attentes des agents, ce que nous regrettons. Nous actons donc cette mesure du gouvernement. Et nous vous demandons l'élaboration d'un plan de rattrapage.

A travers les salaires, il s'agit de reconnaître l'action et le rôle essentiel que jouent les agents de la Fonction publique pour répondre aux besoins de la population et pour un meilleur accès aux droits fondamentaux, individuels et collectifs, de chacun et chacune mais aussi dans la cohésion de notre société et son modèle social. C'est aussi à travers eux la Fonction publique qui est reconnue.

CONSEIL TECHNIQUE ACADEMIQUE

Lundi 21 mars 2016, s'est tenu le C.T.A qui présentait, entre autre, les ouvertures et fermetures de postes de Professeurs dans l'académie établissement par établissement ainsi que les DGH des EPLE champardennais.

Vous pouvez retrouver toutes ces informations en annexe dans les pages 4 – 5 – 6 de ce journal ou plus simplement sur notre site académique : www.reims.snuep.fr rubrique CTA.

A noter que notre site académique a été complètement réactualisé sous Wordpress.

Soyez assuré-e que la FSU a défendu de toutes ses forces les dossiers présentés pour que l'administration donne ou redonne les moyens indispensables à un travail de qualité.

Pour l'enseignement professionnel
> Ne lâchons rien!

Lycées Professionnels		Créations	Suppressions	Commentaires
LP	ETION/CHARLEVILLE MEZIERES 0080010T		1 P0222 LET.ANGLAI	
SEP	LPO PAUL VERLAINE/RETHEL 0081145B	1 P0210 LET.HIST.GE		
LP	JEAN-BAPTISTE CLÉMENT/ SEDAN 0080047H		1 P0222 LET.ANGLAI	
LP	ARMAND MALAISE/ CHARLEVILLE-MEZIERES 0080028M	1 P3020 G.CONS.REA	1 P3020 G.CONS.ECO	P3020 POSTE SPECIFIQUE ACADEMIQUE
SEP	BAZEILLES/BAZEILLES 0081062L	1 P8510 Hotellerie	1 P8510 Hotellerie	P8520 POSTE SPECIFIQUE ACADEMIQUE
Ardennes		3 Postes Créés	4 Postes supprimés	0 CARTES SCOLAIRES
LP	GABRIEL VOISIN/ TROYES 0100945Y	1 P0210 LET.HIST.GE		
LP	VAL MORE/ BAR SUR SEINE 0100004A	1 P4500 G.MECA.ENG	1 P8013 ECO.GE.VEN	1 CARTE SCOLAIRE
LP	DENIS DIDEROT/ ROMILLY SUR SEINE 0100016N	1 P6621 EBENIS.ART	1 P4100 G.MEC.CONS	
LP	EDOUARD HERRIOT/ LA CHAPELLE SAINT LUC 0101022G	1 P8520 H.SERV.COM	1 P2200 G.IND.TEXT	
Aube		4 Postes Créés	3 Postes supprimés	1 CARTE SCOLAIRE
LP	EFFEL / REIMS 0510036M	1 P4500 G.MECA.ENG	1 P2450 CONS.R.CAR	1 CARTE SCOLAIRE POSTE SPECIFIQUE ACADEMIQUE
SEP	STEPHANE HESSEL/ EPERNAY 0512139Y	1 P0226 LET ESPAGNOL		
LP	EUROPE / REIMS 0510038P	1 P7200 BIOTECHNOL		
SEP	FRANCOIS ARAGO/ REIMS 0511960D		1 P0210 LET.HIST.GE 1 P1315 MATH.SC.PH 1 P3010 G.CONS.ECO	1 CARTE SCOLAIRE

Lycées Professionnels		Créations	Suppressions	Commentaires
SEP	OEHMICHEN/ CHALONS EN CHAMPAGNE 0511254P	1 P0210 LET.HIS.GE		POSTE SPÉCIFIQUE: DOUBLE PROFIL PLP LH ET FLS (UPE2A)
LP	JOLIOT CURIE/ REIMS 0511430C		1 P0210 LET.HIST.GE	1 CARTE SCOLAIRE
SEP	GEORGES BRIERE/ REIMS 0511959C	1 P0210 LET.HIS.GE	1 P7200 BIOTECHNOL	
		1 P1315 MATH.SC.PH		
		1 P5100 G.ELECTRON		
		1 G0145 OPTION D		
LP	YSER/ REIMS 0510037N		1 P0210 LET.HIS.GE 1 P7200 BIOTECHNOL	CARTE SCOLAIRE
Marne		8 Postes Créés	8 Postes supprimés	3 CARTES SCOLAIRES
LP	DECOMBLE/ CHAUMONT 0520008B	1 P0210 LET.HIS.GE		
		1 P4200 G.MEC.PROD		
Haute-Marne		2 Postes Créés	0 Postes supprimés	0 CARTES SCOLAIRES
ACADEMIE		17 Postes Créés	15 Postes supprimés	4 CARTES SCOLAIRES

		DGH R2015				DGH R2016				
ETABLISSEMENTS		HSA	IMP	HP	TOTAL	HSA	IMP	HP	TOTAL	CART DGH R16-R15
0080010T	LP ETION	152	13	982	1147	154,02	13	995,212	1162,23	15,23
0080028M	LP A. MALAISE	151	12	1166	1329	149,75	12	1156,250	1318	-11
0080047H	LP JB CLEMENT	217,25	20	1578,25	1815,5	212,32	20	1541,980	1774,3	-41,2
0080048J	LP CHÂTEAU	95,79	9	802,71	907,5	95,79	9	802,710	907,5	0
0081062L	SEP BAZEILLES	86		405,5	491,5	89,24	1,5	419,263	510	18,5
0081064N	SEP BAZIN	11,5		161,5	173	11,77	0	165,234	177	4
0081145B	SEP VERLAINE	80,75	4,5	697	782,25	81,89	4,5	706,864	793,25	11
0081146C	SEP J. MOULIN	71	8	565	644	70,12	2	563,882	636	-8
ARDENNES		865,29	66,50	6357,96	7289,75	864,88	62	6351,395	7278,28	-11,47
0100004A	LP VAL MORE	105,28	27,5	795,52	928,3	109,37	27,5	827,490	964,36	36,06
0100016N	LP DIDEROT	130,25	4	826,5	960,75	134,37	4	834,126	972,5	11,75
0100945Y	LP G. VOISIN	72	8	774	854	74,19	8	797,808	880	26
0101022G	LP E. HERRIOT	92,5	13	818,5	924	92,30	13	816,700	922	-2
0101134D	SEP BACHELARD	37,55		245,7	283,25	40,17	0	262,832	303	19,75
0101135E	SEP LOMBARDS	72	13	893,5	978,5	71,26	13	884,236	968,5	-10
0101137G	SEP M. CHAMPAGNE	75,05	14	677,2	766,25	74,95	14	676,298	765,25	-1
AUBE		584,63	79,5	5030,92	5695,05	596,62	79,5	5099,491	5775,61	80,56
0512154P	SEP OEHMICHEN	196,85	4,75	1409,75	1611,35	191,24	4,75	1397,357	1593,35	-18
0510036M	LP EIFFEL	164,5	11	1378,5	1554	167,83	11	1395,418	1574,25	20,25
0510037N	LP YSER	172	15	914	1101	170,14	15	909,010	1094,15	-6,85
0510038P	LP EUROPE	98,62	25	998,13	1121,75	101,44	25	1027,390	1153,83	32,08
0512143C	SEP SEZANNE	50,25	2	529	581,25	50,42	2	528,826	581,25	0
0511430C	LP J. CURIE	136,5	14,5	795,5	946,5	128,11	14,5	783,738	926,35	-20,15
0512153N	SEP VITRY FCOIS	81,6	8	849,9	939,5	81,67	8	842,584	932,25	-7,25
0511959C	SEP G. BRIERE	162,25	22	1186,5	1370,75	166,88	20,5	1196,873	1384,25	13,5
0511960D	SEP ARAGO	54	2	419,75	475,75	51,25	2	398,252	451,5	-24,25
0511985F	SEP TALON	59	3,5	413	475,5	58,88	3,5	412,624	475	-0,5
0512139Y	SEP S. HESSEL	104,13	9,5	878,87	992,5	104,18	9,5	879,318	993	0,5
0511106A	EREA BOURNEVILLE CHALONS	46		302	348	54,75	0	295,251	350	2
MARNE		1325,7	117,25	10074,9	11517,85	1326,79	115,75	10066,64	11509,18	-8,67
0520008B	LP E. DECOMBLE	153,85	9	1047,4	1210,25	144,51	9	1050,740	1204,25	-6
0520029Z	LP B. PASCAL	19		416	435	19,13	0	418,869	438	3
0520032C	LP WASSY	50,36	4	390	444,36	50,23	4	389,016	443,25	-1,11
0520795G	LP BOUCHARDON	62,65	4,5	555,35	622,5	62,60	5,5	553,900	622	-0,5
0520923W	LP ST EXUPERY	62,25	4	602,5	668,75	62,99	4	609,755	676,75	8
0521050J	SEP CH DE GAULLE	28	1	148	177	28,00	1	148,000	177	0
0521119J	SEP DIDEROT	75	6	507,5	588,5	74,87	6	506,627	587,5	-1
0520709N	EREA PRE AUX SAULES WASSY	26	1	379	406	25,92	1	378,080	405	-1
HAUTE-MARNE		477,11	29,5	4045,75	4552,36	468,26	30,5	4054,98785	4553,75	1,39
ACADEMIE		3253	293	25510	29055	3257	288	25573	29117	61,81

Bulletin d'adhésion



BULLETIN D'ADHÉSION POUR L'ANNÉE 2015-2016

Adhésion valable jusqu'au 31/08/2016

Adressez ce bulletin d'adhésion et votre règlement à votre section académique ou au
SNUEP-FSU 38 rue Eugène Oudiné 75013 PARIS
Courriel : snuep.national@wanadoo.fr ; site : www.snuep.fr

MERCI de remplir complètement et LISIBLEMENT ce bulletin : cela facilite le travail des militant-es.

Ancien-ne adhérent-e oui N° : non
 M. Mme
 NOM :
 Nom de naissance :
 Prénom :
 Date de naissance : ____ / ____ / ____ Adresse
 complète :

 Tél. fixe :
 Tél. portable :
 E-mail :

ACADÉMIE (au 01/09/2015) :
SITUATION ADMINISTRATIVE
 PLP CPE AED
 Classe normale Hors classe Stagiaire
 Contractuel-le CDD CDI Vacataire
 Échelon au 01/09/15 : Depuis le : ____ / ____ / ____
 Emploi particulier : (ATP, AFA, CPA, détachement, Greta, MLDS, inspection, ZR, congés divers) :
 Retraité-e en congé sans emploi

Discipline précise :
 Code (si connu) :

**66 % de votre cotisation est déductible des impôts
 (100% si frais réels)
 ou
 Votre cotisation permet d'obtenir un crédit d'impôt
 si vous n'êtes pas imposable**

COTISATIONS DES PLP ET CPE
 Sans traitement : 27 € - E.A.P. : 27 € - Assistant d'éducation : 36 €
 Non-titulaire : 93 € - Non-titulaire Réunion : 111 € - Non-titulaire Guyane : 85 € -
 Stagiaire : 102 €

Temps partiel : au prorata de la quotité de traitement

Éch.	Métropole		La Réunion		N [°] Calédonie Polynésie Française		Guadeloupe Mayotte Martinique Guyane	
	Cl. Norm	H.C.	Cl. Norm	H.C.	Cl. Norm	H.C.	Cl. Norm	H.C.
1	102	147	135	195	16198	23268	120	174
2	111	165	147	219	17638	26133	129	195
3	117	177	156	234	18616	27924	138	210
4	123	187	165	249	20048	29712	147	222
5	132	201	177	266	21122	31860	159	240
6	135	216	180	288	21479	34368	162	256
7	144	228	192	303	22910	36156	171	270
8	153		204		24344		183	
9	165		219		26133		195	
10	180		240		28641		213	
11	192		256		30429		228	

RETRAITÉ-ES METROPOLE - GUADELOUPE - GUYANE - MARTINIQUE - MAYOTTE						
	PLP1	87€	PLP CN	96€	PLP H.C.	108€
RETRAITÉ-ES DE LA RÉUNION						
	PLP1	117€	PLP CN	129€	PLP H.C.	144€
RETRAITÉ-ES DE NOUVELLE CAL DONIE ET POLYNÉSIE FRANÇAISE EN CFP						
	PLP1	10383	PLP CN	11457	PLP H.C.	12888

AFFECTATION
 LP SEP SEGPA EREA
 Collège Lycée SUP FC
 Nom de l'établissement :
 RNE (facultatif) :
 Ville :
 Si TZR Etab. d'exercice :
 Rattach. admin :

RÈGLEMENT DE LA COTISATION
 Temps partiel : % Nombre d'heures :
 Montant : €
 Mode de paiement :
 1) Chèque-s : 1 2 3
 2) Prélèvement en 3 fois ou 6 fois
 3) Virement
 Dès que l'adhésion est enregistrée, elle est définitive et ne peut être remboursée.

Le SNUEP-FSU pourra utiliser les informations ci-dessus pour m'adresser les publications syndicales. Je demande au SNUEP-FSU de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions.

Je l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et les traitements automatisés dans les conditions fixées par les art. 26 et 27 de la loi du 06/01/78. Cette autorisation, à reconduire lors du renouvellement d'adhésion, est révoquée dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant au SNUEP-FSU.

**Pour l'enseignement professionnel
 > Offensifs et engagés!**

Date : ____ / ____ / ____
 Signature :